

TARIFS

Ils sont fixés chaque année par le Conseil Départemental :

Arrêté du 06/06/17 Applicable au 1^{er} juin 2017

Prix de journée HEBERGEMENT : **74,17 €**

Arrêté du 25/04/17 Applicable au 1^{er} avril 2017

Prix de journée DEPENDANCE : GIR 5 et 6 **6.13 €**

 GIR 3 et 4 **14.45 €**

 GIR 1 et 2 **22.76 €**

Le GIR-Groupe Iso Ressource résulte d'une grille, évaluant le degré de perte d'autonomie de la personne âgée et validée par le médecin coordonnateur.

L'établissement perçoit pour les soins une dotation fixée par l'ARS – Agence Régionale de Santé –

Les coûts de l'hébergement et de la dépendance sont à la charge du résident et/ou de sa famille.

AIDES

Sous réserve de l'examen des dossiers par les administrations compétentes, certaines aides financières peuvent être apportées.

Aide sociale à l'hébergement : L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle est accordée par le département du dernier domicile du résident en fonction des ressources.

Aide personnalisée à l'autonomie- APA : Elle est attribuée par le Conseil Départemental en fonction des ressources pour les personnes en perte d'autonomie (GIR 1 à 4) et contribue au financement du tarif dépendance.

Aide personnalisée au Logement ou Aide au Logement- APL ou AL : Elle est attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction des ressources.

La réglementation fiscale actuelle prévoit une possibilité limitée de déduction au titre de l'impôt sur le revenu, pour les sommes acquittées concernant l'hébergement.

- :- :- :- :- :- :- :-

Repas invité : 12 € Verre de vin : 1,50 €

Tarifs Coiffeur : tarifs variables en fonction des prestations (ex : coupe brushing : 28 €)

Tarifs Pédicure : 27 €

EHPA : Tarif appartement : F1 : 24.90 €/jour et F2 : 26.41 €/jour